

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 1^{er} novembre 2016** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Monsieur Jacques Demers, conseiller
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 4 octobre 2016
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 État des revenus et dépenses au 30 septembre 2016
 - 4.4 Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
 - 4.5 Administration : Offre pour refinancement de règlements d'emprunt
 - 4.6 Administration : Refinancement de règlements d'emprunt
 - 4.7 Renouvellement - assurances annuelles 2017
 - 4.8 Les Fleurons du Québec - adhésion
 - 4.9 Identification des priorités d'action 2017-2018 pour la Sûreté du Québec
 - 4.10 Service incendie - demande d'aide financière - formation pompiers volontaires ou à temps partiel
 - 4.11 Comité des bassins versants des Douze et Métairie - contribution financière
 - 4.12 Demande - Comité des bassins versants Delorme et Ferré - piquetage
 - 4.13 Réception des fêtes
 - 4.14 Service des loisirs - embauche - arrosage patinoire
 - 4.15 Comité d'entraide - guignolée - aide financière

5. LÉGISLATION :

- 5.1 Avis de motion - règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2017
- 5.2 Règlement numéro 2016-315 abrogeant le règlement numéro 10-236 et modifiant le règlement numéro 07-189 prévoyant la création d'une réserve financière pour le financement de la vidange des étangs de l'usine d'épuration des eaux
- 5.3 Avis de motion - règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

6. SERVICE DE L'URBANISME :

- 6.1 Rapport du service

7. SERVICE TECHNIQUE :

- 7.1 Rapport du service des eaux usées

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

- 8.1 Rapport d'exploitation - station de traitement de l'eau potable

9. CORRESPONDANCE :

- 9.1 Sommaire de la correspondance
- Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
 - Municipalité Saint-Liboire - Résolution
 - MRC des Maskoutains
 - MAMOT
 - Ministre de la Culture et des Communications - Patrimoine culturel

10. DIVERS

11. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-175

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard
APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-176

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-177

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 1er novembre 2016 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 39 à 42) : 29 163,79 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques C0010343 à C0010361 : 12 159,36 \$
- Chèques manuels M0007281 à M0007287 : 7 155,77 \$
- Accès D L1600137 à L1600150 : 148 994,97 \$
- Paiements directs P1600005 à P1600015 : 1 078,66 \$

Déboursés à payer :

- Chèque C0010362 à C0010406 : 59 178,35 \$

Total : 257 730,90 \$

ADOPTÉE

4.3. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2016

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 30 septembre 2016.

4.4. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Tel que mentionné à l'article 955 du Code municipal, monsieur le maire, Robert Houle, présente son rapport sur la situation financière de la municipalité. Le rapport sera publié dans le journal le Dominiquois et sur le site web de la municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-178

4.5. ADMINISTRATION : OFFRE POUR REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron
et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Dominique accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 8 novembre 2016 au montant de 317 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 10-229, 10-237 et 10-224. Ce billet est émis au prix de 98,841 CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

53 900 \$	1,50000%	8 novembre 2017
55 300 \$	1,60000%	8 novembre 2018
56 600 \$	1,70000%	8 novembre 2019
58 000 \$	1,85000%	8 novembre 2020
93 800 \$	2,00000%	8 novembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-179

4.6. ADMINISTRATION : REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Dominique souhaite emprunter par billet un montant total de 317 600 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
10-229	48 900 \$
10-237	64 500 \$
10-224	204 200 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 317 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 10-229, 10-237 et 10-224 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 8 novembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	53 900 \$
2018	55 300 \$
2019	56 600 \$
2020	58 000 \$
2021	59 300 \$ (à payer en 2021)
2021	34 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Dominique émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 novembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 10-229, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-180

4.7. RENOUELEMENT - ASSURANCES ANNUELLES 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de renouveler les assurances annuelles pour 2017;

CONSIDÉRANT la soumission du Groupe Ultima Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers
APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal désire renouveler les assurances annuelles pour 2017 auprès du Groupe Ultima Inc. pour la somme de 64 047 \$ taxe incluse.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les différents postes budgétaires prévus au budget 2017.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-181

4.8. LES FLEURONS DU QUÉBEC - ADHÉSION

CONSIDÉRANT la volonté des élus à l'effet de renouveler l'adhésion de la municipalité aux Fleurons du Québec pour 2017-2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE renouveler l'adhésion à la 12^e édition des Fleurons du Québec pour 2017-2019 au tarif triennal de 1 147 \$.

D'AUTORISER Sylvain Lauzier, directeur des travaux publics, à assister à l'Expo 2016 FIHOQ qui aura lieu les 16 et 17 novembre 2016 à Drummondville.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-130-00-494.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-182

4.9. IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'ACTION 2017-2018 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité Sécurité publique de la MRC des Maskoutains ont convenu d'entreprendre une vaste consultation auprès des municipalités afin d'identifier quelles seront les priorités d'actions du service de police pour 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

D'IDENTIFIER les 3 priorités suivantes :

1) Intervenir de façon active et ciblée en sécurité routière sur le réseau routier

-Opération intersection : feux de circulation, arrêt obligatoire, téléphone cellulaire et ceinture;

2) Effectuer des interventions pour améliorer la sécurité dans les parcs incluant les parcs-écoles et les pistes cyclables (prévention, vols, méfaits, vandalisme, intimidation et drogue)

-Programme Cadet;

3) Réaliser des activités de prévention auprès de la population

-Mettre en place des activités de prévention dans les écoles primaires et secondaires spécifiquement pour contrer l'intimidation et la cybercriminalité et le programme « Génie vélo »

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-183

4.10. SERVICE INCENDIE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FORMATION POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Dominique désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Dominique prévoit la formation d'un (1) pompier pour le programme Pompier I et/ou de quatre (4) pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-184

4.11. COMITÉ DES BASSINS VERSANTS DES DOUZE ET MÉTAIRIE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue du Comité des bassins versants des Douze et Métairie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER un montant de 500 \$ au Comité des bassins versants des Douze et Métairie.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-610-00-996 et financées à même l'exercice courant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-185

4.12. DEMANDE - COMITÉ DES BASSINS VERSANTS DELORME ET FERRÉ - PIQUETAGE

CONSIDÉRANT la demande du Comité des bassins versants Delorme et Ferré en date du 23 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce comité demande au conseil les raisons motivant leur position de ne pas accepter que la MRC des Maskoutains fasse le piquetage des bandes riveraines en même temps que le nettoyage des cours d'eau;

CONSIDÉRANT les bienfaits d'effectuer du piquetage ainsi que les désavantages;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Saint-Dominique maintient sa décision à l'effet de ne pas accepter que la MRC des Maskoutains fasse le piquetage des bandes riveraines en même temps que le nettoyage des cours d'eau pour les raisons suivantes :

- l'entretien des bandes riveraines difficile dû au piquetage
- les contournements à effectuer lors d'entretien avec de la machinerie lourde
- les coûts reliés au piquetage
- la courte durée du piquetage effectué rasé par la machinerie lourde

Par contre, lors des rencontres des intéressés pour les demandes de nettoyage de cours d'eau, le conseil municipal n'a aucune objection à ce que la décision d'effectuer du piquetage soit prise par les intéressés et que le coût du piquetage leur soit acheminée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-186

4.13. RÉCEPTION DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE soit autorisée la tenue de l'événement suivant :

- Souper de Noël pour les membres du conseil, les employés, les membres du comité consultatif d'urbanisme, les membres du comité consultatif des loisirs, la responsable de la bibliothèque et tous ses bénévoles.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente sont disponibles à même le poste budgétaire 02-110-00-493.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-187

4.14. SERVICE DES LOISIRS - EMBAUCHE - ARROSAGE PATINOIRE

CONSIDÉRANT que la municipalité doit embaucher une personne compétente pour effectuer l'arrosage des deux (2) patinoires pour la saison 2016-2017;

CONSIDÉRANT que Christian Benoit a été engagé pour la saison 2015-2016;

CONSIDÉRANT la satisfaction des services offerts;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE Christian Benoit soit engagé pour effectuer l'arrosage des deux (2) patinoires pour la saison 2016-2017 selon les conditions énumérées à la soumission du 26 octobre 2016. Un relevé des heures effectuées devra être émis à chaque semaine.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente sont disponibles à même le poste budgétaire 02-701-30-499.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-188

4.15. COMITÉ D'ENTRAIDE - GUIGNOLÉE - AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Comité d'entraide (la guignolée) du 18 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

QU'un montant de 330 \$ plus taxes soit défrayé pour un goûter fait par la Boustifaille pour les bénévoles oeuvrant à la guignolée qui aura lieu le 10 décembre 2016.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente sont disponibles à même le poste budgétaire 02-190-00-996.

ADOPTÉE

5.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR 2017

Avis de motion est donné par Marie-Josée Beaugard que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2017.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-189

5.2. RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-315 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-236 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 07-189 PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DE LA VIDANGE DES ÉTANGS DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le règlement 10-236 et de modifier certains points au règlement 07-189 relatifs à la réserve financière pour le financement de la vidange des étangs de l'usine d'épuration des eaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Jacques Demers
et résolu à l'unanimité :

Article 1. Abroger le règlement 10-236

D'abroger le règlement 10-236.

Article 2. Modifier l'article 3 du règlement 07-189

Modifier l'article 3 intitulé « Durée d'existence » par le paragraphe suivant :

Selon l'article 1094.1 : *La fixation d'une telle limite étant incompatible avec la fin à laquelle la réserve a été créée, la durée de l'existence de cette réserve n'a pas à être déterminée.*

Article 3. Modifier l'article 4 du règlement 07-189

De modifier l'article 4 intitulé « Montant projeté » par le paragraphe suivant :

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Dominique décrète par le présent règlement qu'un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) sera affecté annuellement à cette réserve financière et ce, pendant toute la durée de son existence.

Article 4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

5.3. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par Jean-François Morin que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois d'octobre 2016 est déposée au Conseil.

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois d'octobre 2016 est déposé au Conseil.

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport du mois de septembre 2016 est déposé au Conseil.

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois d'octobre 2016 est déposé au Conseil.

10. DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-190

11. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 30.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Sylvie Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim